



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 67315

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'examen du code de la route. La sélectivité de l'examen écarte et décourage de nombreux candidats. Il désire connaître les statistiques en la matière.

Texte de la réponse

S'agissant des pourcentages de réussite à l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire, les données au plan national, pour l'année 2004, sont les suivantes : taux de réussite toutes présentations confondues : 58,35 % ; taux de réussite en première présentation : 63,11 %. Pour le département de la Lozère, les taux de réussite sont respectivement, toutes présentations confondues et en première présentation, de 49,70 % et 55,94 %.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67315

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6125

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7910